

CONSERVATOIRE



n° 1 du 12 février 2015
publié le 17 février 2015

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

– 1^{ère} séance 14 h – Débat d’Orientation Budgétaire –

Acte	Référence	Intitulé	
		Approbation du procès-verbal de séance du 18 décembre 2014	3
Délibération	D-2015-01(12/02/2015)	Débat d’Orientation Budgétaire 2014	7

– 2^{ème} séance 14 h 30 –

Acte	Référence	Intitulé	Page
Rapport	R-2015-02 (12/02/2015)	Approbation du compte administratif 2014	8
Rapport	R-2015-03 (12/02/2015)	Reprise du résultat de l’exercice 2014	9
Rapport	R-2015-04 (12/02/2015)	Approbation du budget primitif 2015	10
Rapport	R-2015-05 (12/02/2015)	Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région PACA	11
Rapport	R-2015-06 (12/02/2015)	Demande de subvention au titre du parcours artistique auprès de l’ETAT	12
Rapport	R-2015-07 (12/02/2015)	Convention d’adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle	13
Communication	C-2015-01(12/02/2015)	Marché pour l’acquisition de pianos	14

Procès-verbal de séance du 18 décembre 2014

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat
Monsieur Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président, représentant DLVA
Monsieur Pierre SUZOR, 2^{ème} Vice-Président, représentant la CCABV

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Ordre du jour

Questions soumises à approbation :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2014
- ❖ Modification du tableau des cadres d'emplois
- ❖ Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du fonctionnement 2015
- ❖ Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du soutien au parcours artistique 2014/2015
- ❖ Modification de l'inventaire suite à un sinistre
- ❖ Billetterie payante pour le spectacle de la Belle Hélène d'Offenbach
- ❖ Régime indemnitaire
- ❖ Cession d'une clarinette basse
- ❖ Projet d'établissement 2014 – 2016

Questions pour information

- ❖ Rapport d'activité 2013 – 2014

- ❖ Bilan de la rentrée 2014 – 2015
- ❖ Déroulement des élections professionnelles du 4 décembre 2014

Le jeudi 11 décembre 2014, le comité syndical n'a pas réuni le quorum. Une deuxième convocation en date du 12 décembre 2014 a été envoyée. Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 14 heures 30.

❖ Approbation des PV du 25 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion précédente est soumis à approbation.

Adopté à l'unanimité.

❖ Modification du tableau des cadres d'emplois

Il est proposé les mouvements de postes suivants :

- Suppression de deux postes de PEA hors classe
- Suppression d'un poste de PEA classe normale – discipline violon
- Suppression d'un poste d'AEA principal 1^{ère} classe à 20 h – discipline chant choral/éveil
- Suppression d'un poste d'AEA principal 1^{ère} classe à 15 h discipline musique actuelle
- Suppression d'un poste d'agent d'accueil à 28 heures – Antenne de Digne les Bains
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 32 heures – service support

Ces mouvements de postes ont fait l'objet d'une présentation en CTP du Cdg le 16/10/2014 et du Comité technique du Conservatoire le 11 décembre 2014.

Ces mouvements de postes sont soumis à approbation.

Adopté à l'unanimité.

❖ Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du fonctionnement 2015

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 110 000 € montant identique à 2014.

Pierre SUZOR fait observer qu'il est anormal qu'on valide la diminution de l'Etat d'année en année dans l'inscription budgétaire.

Félix MOROSO répond qu'il est également favorable à une demande à hauteur de 130 000 €.

Adopté à l'unanimité.

❖ Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du soutien au parcours artistique 2014/2015

Il est proposé de déposer un dossier auprès de la DRAC au titre du programme d'actions en direction des scolaires pour 2014 – 2015 en sollicitant une subvention de 36 931 €.

Adopté à l'unanimité.

❖ Opérations administratives et comptables suite à un sinistre

Suite au vol survenu le 11 septembre 2014 à l'antenne de Manosque, il est nécessaire de procéder à la sortie d'inventaire des biens volés. La MAIF remboursant également des biens volés appartenant à des tiers, il est nécessaire de prévoir le reversement des sommes aux propriétaires (APEC et un agent administratif).

Adopté à l'unanimité.

❖ Billetterie payante pour le spectacle de la Belle Héléne d'Offenbach

Il est proposé de mettre en place une billetterie à deux euros pour les spectacles des 15 février et 15 mars 2015 de la Belle Héléne.

❖ Billetterie payante pour le spectacle de la Belle Héléne d'Offenbach

Il est proposé de mettre en place une billetterie à deux euros pour les spectacles des 15 février et 15 mars 2015 de la Belle Héléne.

Adopté à l'unanimité.

❖ Régime indemnitaire

Il est nécessaire d'intégrer dans le règlement du régime indemnitaire les modalités du décret n° 2014 – 1133 relatif au renforcement de la procédure de contrôle des conditions d'octroi des arrêts maladie. Les conséquences peuvent entraîner une diminution de rémunération comprenant le traitement, la NBI et le régime indemnitaire.
Cette modification est soumise à approbation.

Adopté à l'unanimité.

❖ Cession d'une clarinette basse

Compte-tenu de l'état de vétusté et l'inutilisation de cet instrument, il est proposé de céder cette clarinette à l'Atelier des Vents sous la forme d'un avoir de 500 €.
La cession est soumise à approbation.

Adopté à l'unanimité.

❖ Projet d'établissement 2014 – 2016

Sont présentés le bilan du projet précédent et les grandes orientations du projet d'établissement à venir.

Le nouveau projet d'établissement est soumis à approbation.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2013 – 2014 et le bilan de la rentrée scolaire de septembre 2014 font l'objet d'une information auprès des élus.

La séance est clôturée à 15 heures.

Félix MOROSO, Président 	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président	

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public afin de procéder à l'examen des orientations budgétaires 2015..

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçu pouvoir d'Ambroise MAZAL

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Délibération n° D-2015-01 (12/02/2015)

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De reporter** le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-02 (12/02/2015)

OBJET : **Approbation du compte administratif 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Président présente les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2014 de la manière suivante :

▪ *Pour la section de fonctionnement*

En recettes, le montant total s'élève à2 470 614.52 €
En dépenses, le montant total s'élève à2 481 779.09 €
Pour l'année 2014, on enregistre un résultat de clôture cumulé de 240 146.33 €

▪ *Pour la section d'investissement*

En recettes, le montant total s'élève à77 096.65 €.
En dépenses, le montant total s'élève à 38 692.26 €
Pour l'année 2013, on enregistre un résultat de clôture cumulé de52 240.20 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2014, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2014 de la Paierie Départementale ;

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2		
2	CCABB	2		
4	Département	4		

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-03 (12/02/2015)

OBJET : Report du résultat de clôture 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Président indique au Comité syndical qu'il doit procéder au report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2014 au Budget 2015.

Le Compte administratif 2014 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de 240 146.33 € et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de 52 240.20€.

Le Président propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 240 146.33 € en section de fonctionnement
- 52 240.20 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2014 au Budget Primitif 2015 selon les modalités précitées :

- - section de fonctionnement 240 146.33 €
- Section d'investissement 52 240.20 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2		
2	CCABB	2		
4	Département	4		

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2015 ;

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-04 (12/02/2015)

OBJET : Budget Primitif 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 février 2015 concernant le Budget Primitif 2015 du Syndicat Mixte de Gestion,

Exposé des motifs –

Le Président présente les différents éléments du Budget Primitif 2015 conformément à l'annexe ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De reporter le vote du budget primitif 2015,

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-05 (12/02/2015)

OBJET : Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs — Le montant prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2015 s'élève à 36 970 €. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique pour un montant de 22 182 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le programme d'acquisition d'instruments pour l'année 2015 d'un montant de 22 182 € détaillé ci-dessous :

Détail	Quant.	Prix H.T.	Prix TTC
FENDER SQUIER Jazz bass affinity	1	249,17	299,00
YAMAHA PACIFICA 112	1	182,50	219,00
CLAVIA NORD LEAD II X	1	908,33	1 090,00
Timbales Adams Révolution 29" Copper FS	1	2 115,00	2 539,00
Timbales Adams Révolution 296 Copper FS	1	1 908,00	2 290,00
Flûte à bec ténor MOLLENHAUER Denner	1	465,75	558,90
Flûte à bec basse MOLLENHAUER Denner	1	1 056,75	1 268,10
piano à queue Yamaha C2X	1	14 265,00	17 118,00
piano droit Yamaha YUS	1	6 500,00	7 800,00
banquette	2	190,00	228,00
Contrebasse	1	2 966,00	3 560,00
TOTAL		30 806,50	36 970,00

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 ;

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2015-06 (12/02/2015)

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du soutien au parcours artistique pour l'année 2014 – 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Conservatoire a établi un prévisionnel d'actions pour 2014/2015 en direction des élèves des écoles du territoire départemental. 4 actions ont été déterminées :

1. interventions dans le cadre du temps périscolaire
2. interventions dans les classes à horaires aménagés musicales
3. animations musicales en milieu scolaire (CHAM)
4. projet « Espagne » regroupant l'ensemble des élèves du programme d'actions autour de quatre spectacles.

Le coût de ce programme est estimé à 84 922 €.

Il est proposé de solliciter l'Etat-DRAC au titre du « *soutien au parcours artistique* » pour un montant de 62 665 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la demande de subvention de 62 665 euros auprès de l'Etat – DRAC au titre de son programme « *soutien au parcours artistique* » pour l'année scolaire 2014 – 2015 ;

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 ;

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Recueil des actes administratifs n° 1 – 19 février 2015

Délibération n° D-2015-07 (12/02/2015)

OBJET : **Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 05(23/11/11) du 23 novembre 2011 concernant la convention d'adhésion du Conservatoire au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Exposé des motifs —

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés financières et de fonctionnement de la médecine du travail. En conséquence, le centre de gestion a décidé une augmentation des tarifs. Les nouvelles modalités financières s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2015.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale d'adhésion au SIMPRO en date du 22 novembre 2011.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les nouvelles modalités financières du service intercommunal de médecine professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer l'avenant à la convention SIMPRO en date du 22 novembre 2011 et tous les documents afférents à ce dossier

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 :

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Communication n° C-2015-01 (12/02/2015)

OBJET : Marché pianos

Le parc pianos du Conservatoire n'a pas été renouvelé depuis de nombreuses années et il est nécessaire de procéder à son remplacement compte tenu de la vétusté de certains instruments.

Une consultation a été lancée le 7 novembre 2014 avec une remise des offres le 26 novembre.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes

- 1 piano ¼ de queue
- 2 pianos droits d'étude
- 3 banquettes

Montant maximum HT : 32 500 €

Critères retenus : 30 % pour le prix et 70 % pour la valeur technique.

Trois sociétés ont répondu à cet appel d'offres :

- France Pianos à Aix-en-Provence
- SCOTTO Musique à Marseille
- Pianos HAMM à Paris

Après négociation et analyse des offres, les propositions sont les suivantes :

Société	Critères	Piano 1/4 queue YAMAHA C2X	Piano droit YAMAHA yus 1	Banquette	Classement
HAMM Pianos	Valeur technique	7/10	7/10	7/10	1er
	Prix H.T.	14 265	6 500	95,00	
France Pianos	Valeur technique	7/10	7/10	7/10	2ème
	Prix H.T.	15 000	6 900	190,00	
Scotto Musique	Valeur technique	7/10	7/10	7/10	3ème
	Prix H.T.	17 200	7 800	150,00	

Les trois candidats sont à égalité sur la valeur technique. La meilleure offre de prix a été faite par HAMM Pianos qui arrive 1^{er} au classement.